

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 22 septembre 2025</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i></p>	<p style="text-align: center;">CA-DEL-2025- 102</p>
--	---	--

Versement de la contribution financière 2025 aux missions locales

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Franck MARLIN, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (12).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (4).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail, notamment les dispositions relatives aux missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU la délibération n°CA-DEL-2024-118 en date du 18 novembre 2024 relative à l'adhésion de la CAESE aux Mission locales ;

VU la convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans de la Mission locale Sud Essonne pour l'année 2025,

VU les la convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans de la Mission locale des Trois Vallées pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT que les statuts de l'Agglomération ont été récemment modifiés pour, notamment, se doter d'une compétence d'accompagnement de la jeunesse ;

CONSIDÉRANT que le déploiement de cette politique d'accompagnement peut passer par le développement de partenariats avec les missions locales ;

CONSIDÉRANT que le territoire s'étend sur le ressort de la Mission locale Sud-Essonne, pour la majeure partie des communes membres, et la Mission des Trois Vallées, pour les communes d'Authon-la-Plaine, Châtignonville, Mérobert, le Plessis-Saint-Benoist et Saint-Escobille ;

CONSIDÉRANT que la faculté d'adhérer aux missions locales a été transférée par les communes à l'Agglomération ;

CONSIDERANT le rôle essentiel joué par la Mission Locale dans l'accompagnement des jeunes de la commune vers l'emploi, la formation et l'autonomie ;

CONSIDERANT que la CAESE souhaite soutenir les actions menées en faveur de la jeunesse et favoriser leur insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de soutenir financièrement les Missions locales pour la réalisation de leurs missions ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans pour l'année 2025 par la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne à la Mission locale Sud-Essonne ;

APPROUVE la convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans pour l'année 2025 par la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne à la Mission locale des Trois Vallées ;

APPROUVE la contribution financière pour l'années 2025 aux Missions locales des Trois Vallées d'un montant de 7 500 € et du Sud Essonne d'un montant de 77 289,90 € ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CAESE au titre de l'année 2025 ;

AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux

mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...